



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°41-2023-09-030

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion**

41-2023-09-18-00001 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques

41-2023-09-18-00001

Décision de subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques  
de Loir-et-Cher**  
10 rue Louis Bodin  
CS 50001  
41000 BLOIS

C2

**DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**La responsable du Pôle Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 9 juin 2020 portant nomination de Mme Sophie LLAURY, Administratrice des Finances publiques à la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher, adjointe du Directeur départemental, en qualité de responsable du Pôle Ressources ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER , administrateur général, en qualité de Préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sophie LLAURY, Administratrice des Finances publiques ;

Vu l'article 5 de l'arrêté précité autorisant Mme Sophie LLAURY à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LLAURY, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de Loir-et-Cher en date du 21 août 2023, sera exercée par :

**Mme Marie ROBERT**, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

**Mme Sylvie HERCOUET**, Inspectrice des Finances publiques,

**Mme Rachida MONTEE**, Contrôleur des Finances publiques,

**M Alexandre CHIZAT**, Contrôleur des Finances publiques.

La présente décision prendra effet au **18 septembre 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs de Loir-et-Cher.

À Blois le 18 septembre 2023  
La responsable du Pôle Ressources,

  
Sophie LLAURY  
Administratrice des Finances publiques